

CCN Métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs, et de l'animation

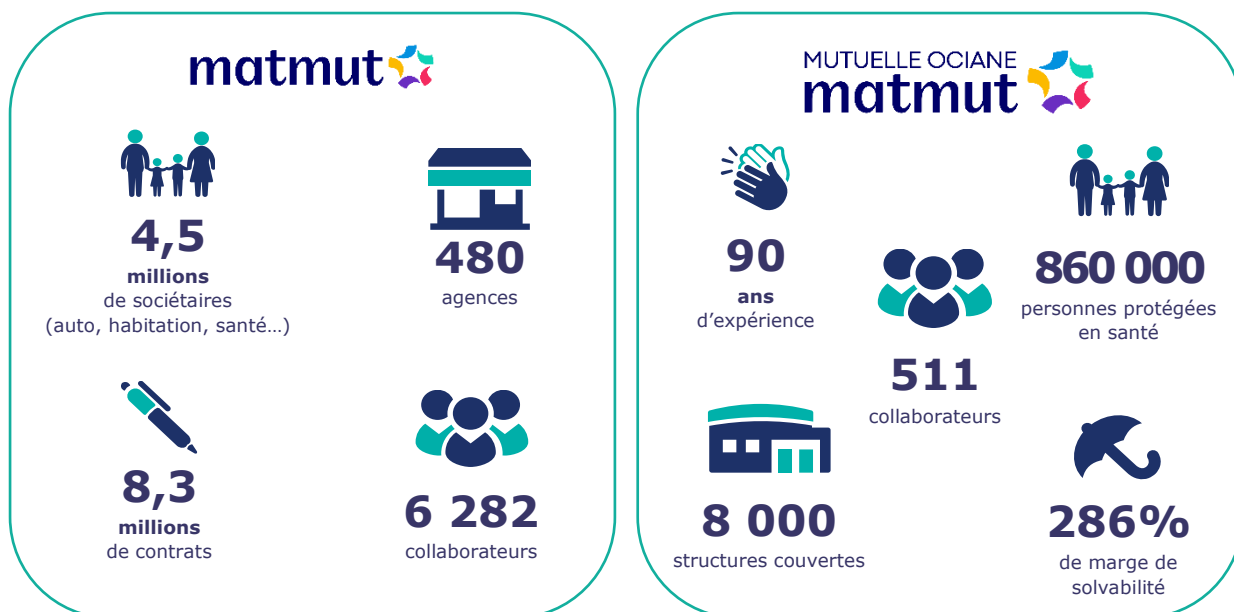
Kit d'adhésion 2025



Présentation de la Mutuelle Ociane Matmut

La puissance d'un grand groupe

La Mutuelle Ociane Matmut est le résultat de la **fusion** au 1^{er} janvier 2017 entre Matmut Santé Prévoyance et la Mutuelle Ociane, spécialiste de la santé depuis plus de 90 ans.



• Nous développons nos activités dans le respect des valeurs mutualistes

- Qualité de services
- Solidarité
- Performance (forfaits innovants, gestion rigoureuse, prix calculés au plus juste)
- Compétences
- Respect de l'adhérent
- Loyauté et transparence : informations claires et précises pour une relation de confiance

• La raison d'être du Groupe Matmut : un engagement collectif

Nous faisons de notre raison d'être, notre raison d'agir.



Nous assurons, nous accompagnons, nous protégeons, nous nous engageons, c'est notre raison d'agir au quotidien pour aider chacun à construire et rêver demain.

**Découvrez
notre vidéo
de présentation**



• Une qualité de service reconnue et certifiée ISO 9001

Notre politique qualité est centrée sur l'adhérent (particuliers et entreprises) et la recherche de la performance.

Elle s'articule autour des axes suivants :



- Notre adhérent bénéficie d'une écoute active et personnalisée.
- Nous facilitons la vie de nos adhérents.
- Nous sommes rapides et réactifs.
- Nous améliorons constamment notre productivité pour maîtriser nos frais de fonctionnement et garantir les meilleurs tarifs.

• Un engagement RSE, labellisé « Engagé RSE » ISO 26000

Notre engagement RSE permet d'incarner les valeurs mutualistes en étant acteur du développement durable de la société.

Notre démarche s'articule autour de 7 questions centrales interdépendantes :



- Environnement
- Loyauté des pratiques
- Communautés et développement local
- Gouvernance de l'organisation
- Relations et conditions de travail
- Questions relatives aux consommateurs
- Droits de l'homme

**Découvrez tous nos engagements et nos actions
dans le rapport d'activité et de responsabilité sociétale**



Notre expertise

La Mutuelle Ociane Matmut porte l'offre Santé du Groupe Matmut.

Elle conçoit, gère et distribue les offres Santé destinées aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises.

Elle distribue également des offres Prévoyance pour les salariés et travailleurs indépendants.

L'ensemble des couvertures Santé et Prévoyance collectives qu'elle propose sont personnalisées en fonction de :



La **taille de l'entreprise** avec des solutions « clés en main », « modulaires » ou « sur mesure » en fonction de chaque situation.

Le **budget** avec des solutions combinées Base + Option(s) permettant à l'employeur de limiter son engagement financier à la garantie obligatoire.



Le **secteur d'activité avec près de 40 offres santé** collectives conformes aux exigences des branches professionnelles.

Notre rattachement au Groupe Matmut depuis le 1^{er} janvier 2017 nous a permis de développer nos garanties santé sur la France entière tant au niveau individuel que collectif.

Nous sommes également **recommandés, référencés et labellisés** sur des dispositifs conventionnels.

92%
des entreprises satisfaites *

* Étude téléphonique réalisée en juillet 2023 par l'institut INIT sur un échantillon représentatif de 400 entreprises clientes titulaires d'un contrat santé collectif de la Mutuelle Ociane Matmut.



Vos garanties 2025	BASE	OPTION 1	OPTION 2
H HOSPITALISATION (MÉDICALE, CHIRURGICALE ET À DOMICILE Y COMPRIS LA MATERNITÉ)			
Honoraires - Secteur conventionné DPTM Actes de chirurgie, acte d'anesthésie, actes techniques médicaux, autre honoraires	170 % BR	220 % BR	220 % BR
Honoraires - Secteur conventionné Hors DPTM	150 % BR	200 % BR	200 % BR
Frais de séjour			
Conventionné	100 % BR	200 % BR	300 % BR
Non conventionné	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Chambre particulière - Secteur conventionné			
Avec nuitée - Forfait par jour	1 % PMSS	2 % PMSS	3 % PMSS
Ambulatoire - Forfait par jour	-	2 % PMSS	3 % PMSS
Forfait hospitalier (hospitalisation, psychiatrie) ⁽¹⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait patient urgences	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais d'accompagnement (enfant -12 ans) - Forfait par jour	0,5 % PMSS	1,50 % PMSS	2 % PMSS
Participation forfaitaire sur les actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels
+ TRANSPORT			
Frais de transport ou de transfert entre établissement (remboursés Sécurité sociale)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Généralistes	120 % BR DPTM 100 % BR Hors DPTM	120 % BR DPTM 100 % BR Hors DPTM	120 % BR DPTM 100 % BR Hors DPTM
Spécialistes hors Psychiatre, Neuropsychiatre et Neurologue	170 % BR DPTM 150 % BR Hors DPTM	220 % BR DPTM 200 % BR Hors DPTM	220 % BR DPTM 200 % BR Hors DPTM
Psychiatre, Neuropsychiatre et Neurologue	170 % BR DPTM 150 % BR Hors DPTM	220 % BR DPTM 200 % BR Hors DPTM	220 % BR DPTM 200 % BR Hors DPTM
Cardiologue	170 % BR DPTM 150 % BR Hors DPTM	220 % BR DPTM 200 % BR Hors DPTM	220 % BR DPTM 200 % BR Hors DPTM
Professeur - Praticien Hospitalier	170 % BR DPTM 150 % BR Hors DPTM	220 % BR DPTM 200 % BR Hors DPTM	220 % BR DPTM 200 % BR Hors DPTM
Actes de chirurgie, actes médicaux techniques	120 % BR DPTM 100 % BR Hors DPTM	145 % BR DPTM 125 % BR Hors DPTM	170 % BR DPTM 150 % BR Hors DPTM
Actes d'imagerie médicale, Actes d'échographie	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Analyses et examens de laboratoire			
Remboursés par la Sécurité sociale (Actes de Biologie)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Non remboursés par la Sécurité sociale (autres actes)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Médicaments			
SMR faible	15 % BR	100 % BR	100 % BR
SMR modéré	100 % BR	100 % BR	100 % BR
SMR important	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Auxiliaires médicaux			
Auxiliaires médicaux	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Sage femme	120 % BR	120 % BR	120 % BR

Vos garanties 2025	BASE	OPTION 1	OPTION 2
SOINS COURANTS (Suite)			
Autres prestations			
Traitement anti tabac prescrit et pris en charge	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Traitement anti tabac prescrit et non pris en charge - <i>Forfait par an</i>	1,5 % PMSS/an	2 % PMSS/an	4 % PMSS/an
Vaccins prescrits remboursés Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Vaccins prescrits et non remboursés - <i>Forfait par an</i>	1,5 % PMSS/an	2 % PMSS/an	2 % PMSS/an
Médicaments prescrits pour la prévention du paludisme, la fièvre jaune et autres maladies infectieuses liées aux voyages et non pris en charge <i>Forfait global par an</i>	2 % PMSS/an	2 % PMSS/an	2 % PMSS/an
Forfait solidaire soutien psychologique ⁽²⁾ - Forfait par an	50 € x 3 séances	50 € x 3 séances	50 € x 3 séances
Séances avec des psychologues ⁽³⁾	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait vaccin antigrippe ⁽⁴⁾ - <i>Forfait par an</i>	20 €/an	20 €/an	20 €/an
Matériel médical, produits et dispositifs (hors auditif) ⁽⁵⁾			
Prothèse capillaire prise en charge Sécurité sociale	100 % BR	200 % BR	300 % BR
Prothèse mammaire prise en charge Sécurité sociale	100 % BR	200 % BR	300 % BR
Semelle orthopédique	100 % BR	200 % BR	300 % BR
Petits appareillages et produits	100 % BR	200 % BR	300 % BR
Autres appareillages et produits	100 % BR	200 % BR	300 % BR
Participation forfaitaire sur les actes lourds	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Cures thermales acceptées et forfait hébergement			
Cure ⁽⁶⁾ + forfait frais d'hébergement - <i>Forfait par an</i>	100 % BR	100 % BR + 5 % PMSS	100 % BR + 7 % PMSS
Cures thermales avec hospitalisation - <i>Forfait par an</i>	100 % BR	100 % BR + 5 % PMSS	100 % BR + 7 % PMSS
AIDES AUDITIVES			
ÉQUIPEMENT 100 % SANTÉ - CLASSE I ⁽⁷⁾			
Aide auditive moins de 20 ans et/ou atteint de cécité	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Aide auditive 20 ans et plus	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
ÉQUIPEMENT À TARIF LIBRE - CLASSE II ⁽⁸⁾			
Aide auditive moins de 20 ans ⁽⁹⁾ et/ou atteint de cécité	100 % BR	150 % BR	190 % BR
Aide auditive 20 ans et plus ⁽⁹⁾	100 % BR	150 % BR	190 % BR
Entretien / Réparation / Piles et autres consommables	100 % BR	100 % BR	100 % BR
OPTIQUE			
ÉQUIPEMENT 100 % SANTÉ - CLASSE A			
Bénéficiaire de 16 ans et + (Monture + 2 verres)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Bénéficiaire de moins de 16 ans et + (Monture + 2 verres)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Prestation d'appairage (verres Classe A + réfraction différente)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
Supplément pour verres avec filtres (de Classe A)	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral
ÉQUIPEMENT À TARIF LIBRE - CLASSE B			
Monture			
Adulte	80 €	100 €	100 €
Enfant	60 €	85 €	100 €
Verres adultes			
Verre simple	40 €/verre	120 €/verre	130 €/verre
Verre complexe	90 €/verre	220 €/verre	230 €/an
Verre très complexe	150 €/verre	250 €/verre	260 €/an

Vos garanties 2025	BASE	OPTION 1	OPTION 2
 OPTIQUE (Suite)			
Verres enfants			
Verre simple	40 €/verre	80 €/verre	90 €/verre
Verre complexe	90 €/verre	180 €/verre	190 €/verre
Verre très complexe	90 €/verre	180 €/verre	190 €/verre
Prestations supplémentaires (Équipement Classe A ou B)			
Prestation d'adaptation (verres Classe A)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prestation d'adaptation (verres Classe B)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Supplément pour verres avec filtres de Classe B	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Autres suppléments pour verres de Classe A ou B	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Lentilles			
Remboursées par la Sécurité sociale - <i>Forfait par an</i>	100 % BR + 3 % PMSS/an	100 % BR + 3 % PMSS/an	100 % BR + 7 % PMSS/an
Refusées par la Sécurité sociale - <i>Forfait par an</i>	-	3 % PMSS/an	7 % PMSS/an
Chirurgie réfractive - <i>Forfait par œil/an</i>	10 % PMSS/œil/an	22 % PMSS/œil/an	35 % PMSS/œil/an
 DENTAIRE			
Soins et prothèses 100 % Santé ⁽¹⁰⁾			
Inlay core	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Autres soins prothétiques et prothèses dentaires	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Prothèses dentaires à tarifs maîtrisés ⁽¹¹⁾			
Inlay / Onlay	125 % BR dans la limite des HLF	150 % BR dans la limite des HLF	175 % BR dans la limite des HLF
Inlay core	150 % BR dans la limite des HLF	175 % BR dans la limite des HLF	200 % BR dans la limite des HLF
Prothèse Incisive / Canine / 1ère Prémolaire (max 3/an) ⁽¹²⁾	275 % BR dans la limite des HLF	350 % BR dans la limite des HLF	450 % BR dans la limite des HLF
Prothèse 2ème prémolaire et molaire (max 3/an) ⁽¹²⁾	200 % BR dans la limite des HLF	250 % BR dans la limite des HLF	350 % BR dans la limite des HLF
Prothèses dentaires à tarifs libres ⁽¹³⁾			
Inlay / Onlay	125 % BR	150 % BR	175 % BR
Inlay core	150 % BR	175 % BR	200 % BR
Prothèse Incisive / Canine / 1ère Prémolaire (max 3/an) ⁽¹²⁾	275 % BR	350 % BR	450 % BR
Prothèse 2ème prémolaire et molaire (max 3/an) ⁽¹²⁾	200 % BR	250 % BR	350 % BR
Soins dentaires			
Soins dentaires	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Autres actes dentaires			
Parodontologie remboursée Sécurité sociale	150 % BR	150 % BR	150 % BR
Parodontologie non remboursée Sécurité sociale	-	-	-
Orthodontie acceptée Sécurité sociale	200 % BR	250 % BR	300 % BR
Orthodontie non prise en charge Sécurité sociale	-	-	-
Désobturation endodontique (maxi 2 actes tous les 3 ans/bénéficiaire) ⁽¹⁴⁾	2 % PMSS/Désobturation	2,5 % PMSS/Désobturation	2,5 % PMSS/Désobturation
Implant + pilier dentaire (maxi 2 tous les 3 ans/bénéficiaire) ⁽¹⁴⁾	8 % PMSS/Implant + pilier	10 % PMSS/Implant + pilier	12 % PMSS/Implant + pilier

Vos garanties 2025	BASE	OPTION 1	OPTION 2
ACTES DIVERS			
Ostéodensitométrie prescrite et prise en charge par la sécurité sociale - <i>Forfait par an</i>	100 % BR + 13 €/an	100 % BR + 25 €/an	100 % BR + 38 €/an
Ostéodensitométrie prescrite et non prise en charge par la sécurité sociale - <i>Forfait par an</i>	-	25 €/an	50 €/an
Diététicien ⁽¹⁵⁾	25 € x 2 séances	25 € x 2 séances	25 € x 2 séances
Médecines douces ⁽¹⁵⁾ : ostéopathe, étiope, chiropracteur, psychologue, psychomotricien, acupuncteur, podologue - <i>Forfait global par an</i>	25 € x 2 séances au choix	35 € x 3 séances au choix	35 € x 5 séances au choix
Petit appareillage prescrit et inscrit sur la LPP, avec reste à charge (hors appareillage auditifs et équipement optiques) - <i>Forfait global par an</i>	25 €/an	35 €/an	50 €/an
Actes de prévention (tous les actes auditifs et équipements optiques)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Homéopathie et phytothérapie prescrites non remboursés par la Sécurité sociale ⁽¹⁶⁾ - <i>Forfait global par an</i>	30 €/an	30 €/an	30 €/an
SPORT SUR ORDONNANCE			
Sport sur ordonnance auprès d'un professionnel agréé pour les adhérents reconnus en Affection de Longue Durée (ALD) ou éligibles ⁽¹⁷⁾ - <i>Forfait par an</i>	-	100 €/an	200 €/an
ASSISTANCE			
Assistance Matmut	Inclus	Inclus	Inclus
SERVICES +			
Itelis : avantages tarifaires optique et audio	Inclus	Inclus	Inclus
Medaviz : téléconsultation 24 h/24, 7 j/7	Inclus	Inclus	Inclus
deuxiemeavis.fr : service d'accès à l'expertise médicale en ligne	Inclus	Inclus	Inclus
Livmed's : livraison de médicaments à domicile	Inclus	Inclus	Inclus
Méta-Coaching : programmes de coaching santé en ligne	Inclus	Inclus	Inclus
Salvum : formation en ligne aux 1 ^{ers} secours	Inclus	Inclus	Inclus
Protection juridique santé	Inclus	Inclus	Inclus

BR : Base de Remboursement	OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée	TM : Ticket Modérateur
SS : Sécurité Sociale	PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale	FR : Frais Réels
RO : Régime Obligatoire	DPTM : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée	DE : Dépense Engagée
SMR : Service Médical Rendu		

Les pourcentages indiqués incluent la part de la Sécurité sociale et s'appliquent sur la Base de Remboursement (BR) pour les actes relevant de la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux), tarif de convention pour les actes référencés NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels), tarif de responsabilité pour les actes spécialisés et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie. Dans la limite de 12 séances par an, avec une première séance qui est un entretien d'évaluation et entre 1 à 11 séances de suivi psychologique (50 €/séance). Ce nombre est adapté aux besoins et déterminé par le psychologue. Nos remboursements ne peuvent être supérieurs au montant des frais restant à charge effective de l'adhérent. Le total des remboursements est exprimé y compris la part RO.

(1) Prévus à l'article L. 174-4 du Code de la Sécurité sociale, à l'exclusion du forfait journalier facturé par les établissements médico-sociaux visés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

(2) Forfait global valable pour les actes non remboursés par la Sécurité Sociale, chez les psychologues diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie, sur présentation d'une facture nominative acquittée jusqu'au 31/12/2025.

(3) Ouvert aux personnes de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) et valable chez les psychologues partenaires du dispositif « Mon soutien psy », diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie. Dans la limite de 12 séances par an, avec une première séance qui est un entretien d'évaluation et entre 1 à 11 séances de suivi psychologique (50 €/séance). Ce nombre est adapté aux besoins et déterminé par le psychologue. Garantie uniquement disponible dans les « contrats responsables ».

(4) Forfait valable sur facture nominative acquittée jusqu'au 31/12/2025.

(5) Produits et prestations inscrits à la liste prévue à l'article L. 165-1 du Code de la Sécurité sociale.

(6) Les frais de transport pour une cure thermale est couverte à 100% du BR.

(7) Équipement relevant du 100% Santé (aides auditives classe I) sans reste à charge : contours d'oreille classiques, contours à écouteurs déportés, intra-auriculaires, 30 jours d'essai et 4 ans de garantie fabricant, au moins 3 options (système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur bruit du vent...)

(8) Équipement à tarif libre (aide auditive de classe II) : entretien (y compris le changement des piles), réglages, réparation prothèses auditives réalisée par l'audioprothésiste prise en charge à hauteur de 100% de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Les prix des aides auditives sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV). Forfait "Aide auditive" versé dans la limite de deux équipements (soit un équipement par oreille) tous les 4 ans à partir de la date d'achat.

(9) Jour d'anniversaire des 20 ans inclus dans la garantie « Aide auditive moins de 20 ans et/ou atteint de cécité »

(10) Prothèses relevant du 100% Santé sans reste à charge : couronne et bridge métalliques (toutes dents), couronne céramique zircone (dents hors molaires), couronne céramométallique et céramique hors zircone (incisives, canines et 1ères prémolaires), bridge céramométallique (incisives), prothèses amovibles à plaque base résine. Leurs prix sont encadrés par des Prix Limites de Vente (PLV).

(11) Prothèses à tarifs maîtrisés plafonnés aux Prix Limites de Vente (PLV) fixés réglementairement.

(12) Limité à 3 prothèses par an par bénéficiaire pour les paniers libre et maîtrisé, au-delà prise en charge 125 % BR (Couronne, bridges et inter bridge/Couronnes sur implant/Prothèses dentaires amovibles ou fixes/Réparation sur prothèses).

(13) Prothèses à tarifs libres : le professionnel de santé est libre de fixer les prix de ces équipements.

(14) La durée des 3 ans est considérée à partir de la date des premiers actes ou soins réalisés et ayant donné lieu à un remboursement.

(15) Forfait global valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale, chez les praticiens diplômés dans leur spécialité et inscrits aux registres officiels de l'Assurance Maladie, sur présentation d'une facture nominative acquittée (pour l'acupuncture, seuls sont pris en charge les actes non remboursés par la Sécurité sociale réalisés chez un médecin, une sage-femme ou un chirurgien-dentiste).

(16) Forfait valable sur prescription médicale et facture nominative acquittée.

(17) Forfait valable sur prescription médicale et facture nominative acquittée d'un professionnel de sport agréé Activité Physique Adaptée (APA) ou certifié par une fédération sportive pour les personnes en Affection Longue Durée (ALD), aux patients atteints d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risque et aux personnes en situation de perte d'autonomie tels que définis par décret.

Assureur de la garantie Santé - Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 434 243 085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33054 Bordeaux CEDEX.

Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.

Les statuts de la Mutuelle Ociane Matmut sont disponibles sur matmut.fr.

Matmut Protection Juridique - Prestation réalisée par Matmut Protection Juridique - Société du Groupe Matmut - SA au capital de 7 500 000 € entièrement libéré, 423 499 391 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.

Assistance - Prestations réalisées par IMA GIE - Groupement d'intérêt économique au capital social de 3 547 170 €, inscrit au RCS de Niort sous le n° Siren 433 240 991. Siège social : 118, avenue de Paris 79000 Niort.

Itelis est une marque d'Isea. Isea SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5 452 135,92 € - Immeuble « Le Diapason » - 218, avenue Jean-Jaurès 75916 Paris CEDEX 19 - 440 358 471 RCS Paris.

Medaviz - Service mis en oeuvre par Podalire - SAS au capital de 79 920 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 807 414 024. Siège social : 10, rue de Penthièvre 75008 Paris. Le service doit faire l'objet d'une utilisation raisonnable.

Deuxiemeavis.fr - La plateforme web www.deuxiemeavis.fr est éditée par la société Carians - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 109 230 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 803 657 717. Siège social : 1, boulevard Pasteur 75015 Paris.

Livmed's - Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social de 67 114 €, inscrite au RCS de Nice sous n° 881 600 456. Siège social : 1, avenue de Suède 06000 Nice.

Coaching santé délivré par **MetaCoaching** - SAS au capital social de 383 299 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° Siren 513 782 003. Siège social : 65, rue Saint-Charles 75015 Paris.

Salvum - Formation en ligne de secourisme - SAS au capital social de 451 520 €, inscrite au RCS de Meaux sous le n° Siren 801 777 541. Siège social : 1, avenue Christian-Doppler 77700 Serris.

Avec la Mutuelle Ociane Matmut, bénéficiez du **100 % Santé** en optique, dentaire et sur les aides auditives*



Bénéficiez du remboursement intégral des soins concernés par le « 100 % Santé ».

Ces soins répondent à des **exigences de qualité** et sont encadrés par la mise en place de **Prix limites de vente (PLV)** pour les professionnels de santé qui ont l'obligation de vous proposer des équipements « 100 % Santé ».

Ou choisissez d'autres équipements remboursés selon le niveau de garanties choisi.

En dentaire : des équipements à tarifs maîtrisés (votre reste à charge sera alors modéré car ces équipements sont également encadrés par des prix limites de vente) ou à tarifs libres.

En optique ou pour les aides auditives : des équipements à tarifs libres.



Optique

**Remboursement intégral
Équipement 100 % Santé -
Classe A**

- ✓ **Au minimum 17 modèles de montures adultes** en 2 coloris différents
- ✓ **Au minimum 10 modèles de montures enfants** en 2 coloris différents
- ✓ **Verres amincis de qualité avec traitements garantis :**
 - anti-reflets ;
 - anti-rayures.

Ou au choix

- ✓ **Équipement à tarif libre - Classe B**
- ✓ **Équipement mixte - Classe mixte** pour lesquels vous avez la possibilité de choisir des verres à tarifs libres et une monture « 100 % Santé » ou inversement.



Dentaire

**Remboursement intégral
Équipement 100 % Santé**

- ✓ **Différentes prothèses adaptées à la localisation de la dent :**
 - **couronne** toutes dents ;
 - **couronne céramique zircon** incisives, canines, prémolaires ;
 - **couronne céramométallique et céramique** incisives, canines, 1^{res} prémolaires ;
 - **inlays-core et couronnes transitoires ;**
 - **bridge céramométallique** incisives ;
 - **prothèses amovibles** (dentiers).

Ou au choix

- ✓ **Prothèses à tarifs maîtrisés** pour lesquelles votre reste à charge sera modéré car ces équipements sont également encadrés par des prix limites de vente.
- ✓ **Prothèses à tarifs libres** (couronne céramocéramique, couronne sur implant).



Aides auditives

**Remboursement intégral
Équipement 100 % Santé -
Classe I**

- ✓ **Sélection étendue de contours d'oreille :**
 - contours d'oreille classiques ;
 - contours à écouteur déporté ;
 - intra-auriculaires.
- ✓ **Garanties**
 - 30 jours d'essai - 4 ans de garantie fabricant
- ✓ **Au moins 3 options :**
 - système anti-acouphène ;
 - connectivité sans fil ;
 - réducteur bruit du vent...

Ou au choix

- ✓ **Équipement à tarif libre - Classe II**
Les aides auditives comprennent au moins 6 options.

* L'offre 100 % Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé responsable.
Assureur de la garantie Santé : Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 434243085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33054 Bordeaux CEDEX.
Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen.
Studio Matmut.



	BASE	OPTION 1	OPTION 2
H HOSPITALISATION			
Forfait journalier hospitalier (hébergement)			
Prix moyen pratiqué	20 € (15 € en service psychiatrique)	20 € (15 € en service psychiatrique)	20 € (15 € en service psychiatrique)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Chambre particulière (sur demande du patient)			
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	1 % PMSS	2 % PMSS	3 % PMSS
Reste à charge	Selon la dépense	Selon la dépense	Selon la dépense
Séjours avec actes lourds en secteur privé - Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte			
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé			
Frais de séjour En secteur privé			
Prix moyen pratiqué	835,60 €	835,60 €	835,60 €
Remboursement Sécurité sociale	811,60 €	811,60 €	811,60 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	24 €	24 €	24 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Honoraires médecins secteur 2 (adhérents OPTAM ou OPTAM-CO) Opération en secteur privé : honoraires chirurgien			
Prix moyen pratiqué	434 €	434 €	434 €
Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €	271,70 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	162,30 €	162,30 €	162,30 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO) Opération en secteur privé : honoraires chirurgien			
Prix moyen pratiqué	473 €	473 €	473 €
Remboursement Sécurité sociale	271,70 €	271,70 €	271,70 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	135,85 €	201,30 €	201,30 €
Reste à charge	65,45 €	0 €	0 €
Séjours sans actes lourds en hôpital public - Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans			
L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé			
Frais de séjour En secteur public			
Prix moyen pratiqué	3541 €	3541 €	3541 €
Remboursement Sécurité sociale	2832,80 €	2832,80 €	2832,80 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	708,20 €	708,20 €	708,20 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €

	BASE	OPTION 1	OPTION 2
SOINS COURANTS			
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES)			
Exemple : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans			
Prix moyen pratiqué	30 €	30 €	30 €
Remboursement Sécurité sociale	19 €	19 €	19 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	9 €	9 €	9 €
Reste à charge	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire
Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans			
Prix moyen pratiqué	35 €	35 €	35 €
Remboursement Sécurité sociale	24,50 €	24,50 €	24,50 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	10,50 €	10,50 €	10,50 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans			
Prix moyen pratiqué	37 €	37 €	37 €
Remboursement Sécurité sociale	23,90 €	23,90 €	23,90 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	11,10 €	11,10 €	11,10 €
Reste à charge	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO)			
Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans			
Prix moyen pratiqué	50 €	50 €	50 €
Remboursement Sécurité sociale	24,50 €	24,50 €	24,50 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	25,50 €	25,50 €	25,50 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans			
Prix moyen pratiqué	54 €	54 €	54 €
Remboursement Sécurité sociale	23,90 €	23,90 €	23,90 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	28,10 €	28,10 €	28,10 €
Reste à charge	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire	2 € de participation forfaitaire
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (NON ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO)			
Exemple : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans			
Prix moyen pratiqué	62 €	62 €	62 €
Remboursement Sécurité sociale	16,10 €	16,10 €	16,10 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	18,40 €	29,90 €	29,90 €
Reste à charge	27,50 €	16 €	16 €

	BASE	OPTION 1	OPTION 2
SOINS COURANTS (Suite)			
Exemple : consultation médecin spécialiste pour un adulte de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie...)			
Prix moyen pratiqué	67 €	67 €	67 €
Remboursement Sécurité sociale	14,10 €	14,10 €	14,10 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	18,40 €	29,90 €	29,90 €
Reste à charge	34,50 € dont 2 € de participation forfaitaire	23 € dont 2 € de participation forfaitaire	23 € dont 2 € de participation forfaitaire
Matériel médical Paire de béquilles			
Prix moyen pratiqué	26,18 €	26,18 €	26,18 €
Remboursement Sécurité sociale	14,64 €	14,64 €	14,64 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	9,76 €	11,54 €	11,54 €
Reste à charge	1,78 €	0 €	0 €
OPTIQUE			
Équipement 100 % Santé - Classe A			
Forfait monture et verres simples pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	30 + 85 €	30 + 85 €	30 + 85 €
Remboursement Sécurité sociale	5,40 + 15,30 €	5,40 + 15,30 €	5,40 + 15,30 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	24,60 + 69,70 €	24,60 + 69,70 €	24,60 + 69,70 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Forfait monture et verres progressifs pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	30 + 180 €	30 + 180 €	30 + 180 €
Remboursement Sécurité sociale	5,40 + 32,40 €	5,40 + 32,40 €	5,40 + 32,40 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	24,60 + 147,60 €	24,60 + 147,60 €	24,60 + 147,60 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Équipement à tarif libre hors 100 % Santé - Classe B			
Forfait monture et verres simples pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	146 + 220 €	146 + 220 €	146 + 220 €
Remboursement Sécurité sociale	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	79,97 + 79,94 €	99,97 + 219,94 €	99,97 + 219,94 €
Reste à charge	206 €	46 €	46 €
Forfait monture et verres progressifs pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	146 + 486 €	146 + 486 €	146 + 486 €
Remboursement Sécurité sociale	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €	0,03 + 0,06 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	79,97 + 179,94 €	99,97 + 439,94 €	99,97 + 459,94 €
Reste à charge	372 €	92 €	72 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale Forfait par an			
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	0 €	3 % PMSS	7 % PMSS
Reste à charge	Selon la dépense	Selon la dépense	Selon la dépense

	BASE	OPTION 1	OPTION 2
OPTIQUE (Suite)			
Chirurgie réfractive Opération correctrice de la myopie - Forfait par œil et par an			
Prix moyen pratiqué	Non connu (NC)	Non connu (NC)	Non connu (NC)
Remboursement Sécurité sociale	0 €	0 €	0 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	10 % PMSS	22 % PMSS	35 % PMSS
Reste à charge	Selon la dépense	Selon la dépense	Selon la dépense

DENTAIRE			
Soins et prothèses 100 % Santé Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires			
Prix moyen pratiqué	500 €	500 €	500 €
Remboursement Sécurité sociale	72 €	72 €	72 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	428 €	428 €	428 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Soins hors 100 % Santé Détartrage			
Prix moyen pratiqué	43,38 €	43,38 €	43,38 €
Remboursement Sécurité sociale	26,03 €	26,03 €	26,03 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	17,35 €	17,35 €	17,35 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Prothèses à tarif libre hors 100 % Santé Couronne céramo-métallique sur molaires			
Prix moyen pratiqué	557 €	557 €	557 €
Remboursement Sécurité sociale	72 €	72 €	72 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	168 €	228 €	348 €
Reste à charge	317 €	257 €	137 €
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale Traitement par semestre pour un enfant de moins de 16 ans (6 semestres maximum)			
Prix moyen pratiqué	707 €	707 €	707 €
Remboursement Sécurité sociale	193,50 €	193,50 €	193,50 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	193,50 €	290,25 €	387 €
Reste à charge	320 €	223,25 €	126,50 €

AIDES AUDITIVES			
Équipement 100 % Santé - Classe I Forfait aide auditive par oreille pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	950 €	950 €	950 €
Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €	240 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	710 €	710 €	710 €
Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Équipement à tarif libre hors 100 % Santé - Classe II Forfait aide auditive par oreille pour un adulte de 35 ans			
Prix moyen pratiqué	1582 €	1582 €	1582 €
Remboursement Sécurité sociale	240 €	240 €	240 €
Remboursement Mutuelle Ociane Matmut	160 €	360 €	520 €
Reste à charge	1182 €	982 €	822 €

**Métiers de l'éducation,
de la culture, des loisirs, et de l'animation agissant
pour l'utilité sociale et environnementale,
au service des territoires**

**Les cotisations mensuelles TTC au 01/01/2025 valables jusqu'au 31/12/2025
(hors évolution réglementaire et fiscale)**

Modules de base

Socle commun souscrit par l'employeur à l'ensemble des salariés actifs

	BASE 1	BASE 2	BASE 3
Régime Général			
Salarié Adhésion obligatoire	0.97%	1.55%	1.85%
Conjoint Adhésion facultative	1.14%	1.78%	2.12%
Enfant Adhésion facultative	0.74%	1.02%	1.23%

	BASE 1	BASE 2	BASE 3
Régime Local Alsace-Moselle			
Salarié Adhésion obligatoire	0.44%	1.00%	1.28%
Conjoint Adhésion facultative	0.51%	1.15%	1.47%
Enfant Adhésion facultative	0.36%	0.64%	0.85%

Niveaux optionnels pour les salariés

Souscription individuelle et facultative par chaque salarié

		NIVEAUX OPTIONNELS	
Régime Général et Local Alsace-Moselle	BASE choisie par l'entreprise	BASE 2	BASE 3
. Supplément Salarié	BASE 1	+ 0.68%	+ 1.01 %
. Supplément Conjoint		+ 0.77 %	+ 1.16 %
. Supplément Enfant		+ 0.34 %	+ 0.57 %
. Supplément Salarié	BASE 2		+ 0.33 %
. Supplément Conjoint			+ 0.38 %
. Supplément Enfant			+ 0.24 %
. Supplément Salarié	BASE 3		
. Supplément Conjoint			
. Supplément Enfant			

IMPORTANT

Ces cotisations intègrent la TSA (Taxe Solidarité Additionnelle) de 13,27 % et le coût lié à la portabilité.

Proposition et tarifs valables pour tout engagement avant le 31/12/2025, sauf en cas d'instauration par les pouvoirs publics de taxes, contributions ou charges de toutes natures assises sur les cotisations, ou en cas d'évolutions législatives, réglementaires ou conventionnelles.

Accédez à un espace entreprise adapté à vos besoins



- Affiliez ou radiez un salarié
- Téléchargez votre **fiche DSN**
- Accédez au **détail de vos contrats** (tableau des cotisations, documents contractuels...)

- Consultez la liste des salariés inscrits
- Téléchargez vos **tableaux de garanties**
- Visualisez vos **avis d'échéance**
- Transmettez des documents

Accédez aux services
sur matmut.fr



Simplifiez vos démarches avec la DSN



La Mutuelle Ociane Matmut exploite les informations véhiculées par les flux DSN que vous nous transmettez.

Par exemple, les fins de contrat de travail sont traités en automatique. Vous pouvez également indiquer dans ce flux le montant des cotisations à prélever concernant votre contrat mutuelle santé.

Programmez des actions de prévention santé clés en main



En tant qu'entreprise adhérente, bénéficiez d'un accompagnement global pour construire et mettre en œuvre votre démarche de prévention santé auprès de vos salariés.

6 thématiques « clés en main »⁽¹⁾ disponibles en plusieurs formats, pour répondre aux besoins de chacun et faciliter leur mise en place : gestes qui sauvent, alimentation et activité physique, troubles musculo-squelettiques, usage raisonné des écrans, sommeil et santé dentaire.

Organisez une écoute sociale pour vos salariés



Un arrêt maladie, une séparation, un proche dépendant, un handicap, une difficulté financière ? Vos collaborateurs peuvent avoir besoin d'aide.

La Mutuelle Ociane Matmut vous propose⁽²⁾ l'intervention d'un assistant social diplômé qui orientera vos collaborateurs, par téléphone, vers des organismes adaptés à leurs besoins.

Des interlocuteurs dédiés

Le pôle Entreprise, expert de la protection sociale collective est à votre écoute :

- ☎ **05 57 81 15 14** du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
- ✉ ociane.entreprise@ocianegroupematmut.fr
- 🌐 matmut.fr/pro



Le + pour protéger vos salariés

Une gamme de prévoyance collective⁽³⁾ adaptée à vos besoins et ceux de vos salariés.

⁽¹⁾ Pour les entreprises de 20 salariés minimum, sous réserve de cotisation à jour, limité à une action de prévention santé clé en main par an.

⁽²⁾ Sur demande de l'entreprise.

⁽³⁾ Mutex - Société Anonyme (SA) au capital social de 37 302 300 €. Entreprise régie par le Code des assurances, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° Siren 529 219 040. Siège social : 140, avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon CEDEX.

UNMI - Union nationale mutualiste interprofessionnelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° Siren 784718207. Siège social : 50, avenue Daumesnil 75012 Paris.

CNP Assurances - Siège social : 4, promenade Cœur-de-Ville 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél : 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr - Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre. Entreprise régie par le Code des assurances.

Studio Matmut - Crédit illustration : © lemono - Gettyimages.

Espace personnel

- **Gestion du contrat en direct** : détail des garanties, consultation des remboursements, simulation de remboursement en optique ou dentaire, mise à jour de coordonnées
- **Préférences de contact** : e-remboursements santé et e-relevés de prestation de santé
- **Dépôt de pièces justificatives** : factures, devis...
- **Remboursement immédiat** des séances d'ostéopathie, chiropraxie, podologie et des lentilles non prises en charge⁽¹⁾
- Accès aux **services innovants de nos partenaires santé**

Accédez aux services
sur matmut.fr



Application Ma Matmut



La plupart des services sont disponibles sur « **Ma Matmut** », application téléchargeable gratuitement dans l'App Store d'Apple et dans Google Play.

Retrouvez également **votre carte de tiers payant dématérialisée** ou **géolocalisez des professionnels de santé** pratiquant le tiers payant ou des praticiens adhérents aux **réseaux de soins** .

Des interlocuteurs dédiés aux salariés



Un conseiller au

02 35 03 68 68

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 17 h



480 agences

partout en France

Liste disponible sur matmut.fr



⁽¹⁾ Dans certains cas, la banque du sociétaire n'accepte pas l'option « paiement instantané » : le paiement se fera alors par virement classique sous 2 à 3 jours ouvrés.
Assureur de la garantie Santé - Mutuelle Ociane - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 434 243 085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33054 Bordeaux CEDEX.
Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 66, rue de Sotteville 76100 Rouen. Les statuts de la Mutuelle Ociane Matmut sont disponibles sur matmut.fr.
Studio Matmut - Crédit illustration : © lemono - GettyImages.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : Mutuelle Ociane, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité immatriculée sous le numéro 434 243 085. Siège social : 35, rue Claude-Bonnier 33054 Bordeaux CEDEX.

MUTUELLE OCIANE
matmut 

Produit : CCN métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs, et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat collectif. Il ne prend pas en compte les besoins et demandes spécifiques de l'entreprise (ou autre personne morale) souscriptrice. Vous trouverez l'information complète sur le produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle. En particulier, les niveaux de remboursement seront détaillés dans le tableau des garanties annexé.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Cette complémentaire santé est destinée à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de vos salariés en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de l'Assurance Maladie Obligatoire. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables, le panier des soins minimum de l'ANI et les exigences conventionnelles de la branche.



QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ ?

Ces garanties permettent aux salariés de bénéficier du 100 % Santé en optique, dentaire et aides auditives. En dehors des prestations concernées par le 100 % Santé, les montants des prestations sont soumis à des plafonds qui varient en fonction du niveau de garanties choisi. Ils ne peuvent être plus élevés que les dépenses engagées. **Une somme peut éventuellement rester à la charge de votre salarié.**

Garanties systématiquement prévues

- ✓ **Hospitalisation et maternité** : honoraires, frais de séjour, forfait journalier hospitalier, participation sur les actes lourds, chambre particulière avec nuitée, forfait patient urgences.
- ✓ **Transport** : frais de transport ou de transfert entre établissement.
- ✓ **Soins courants** : consultations généralistes et spécialistes, auxiliaires médicaux, cardiologue, psychiatre/neuropsychiatre et neurologue, radiologie et analyses médicales, médicaments à SRM (Service Médical Rendu) faible, modéré et important, matériel médical, vaccins prescrits remboursés ou non par la sécurité sociale, cures thermales acceptées et forfait hébergement, séances avec des psychologues, actes de chirurgie, actes médicaux techniques, sage-femme.
- ✓ **Prévention** : forfait solidaire soutien psychologique, vaccin antigrippe et autres vaccins prescrits non remboursés, homéopathie/phytothérapie prescrite, contraception féminine, tous les actes auditifs et équipements optiques, ostéodensitométrie avec prise en charge sécurité sociale diététicien.
- ✓ **Frais optiques** : équipement 100 % Santé verres et monture, équipement hors 100 % Santé verres et monture, lentilles remboursées par la Sécurité sociale, chirurgie réfractive de l'œil.
- ✓ **Frais dentaires** : soins et prothèses dentaires 100 % Santé, prothèses dentaires hors 100 % Santé remboursées par la Sécurité sociale : soins dentaires, prothèses transitoires inlay-onlay, prothèses dentaires (couronnes, bridges, inlay-core), parodontologie remboursée Sécurité sociale, orthodontie remboursée Sécurité sociale, implantologie, soins prothétiques et prothèses non remboursés.
- ✓ **Aides auditives** : équipement 100 % Santé, équipement hors 100 % Santé, piles et autres accessoires remboursés par la Sécurité sociale.
- ✓ **Médecines douces** : ostéopathie, chiropraxie, psychomotricité, étioopathie, acupuncture, substituts nicotiques.

Garanties non systématiquement prévues

Orthodontie non remboursée Sécurité sociale
La parodontologie non remboursée Sécurité sociale
Sport sur ordonnance pour les adhérents en ALD
Ostéodensitométrie prescrite et non prise en charge par la sécurité Sociale
Lentilles refusées par la Sécurité sociale
Chambre particulière en ambulatoire

Services systématiquement prévus

- ✓ Le tiers payant pour éviter de faire l'avance de frais chez la plupart des professionnels de santé.
- ✓ Salvum : formation en ligne aux 1ers secours.
- ✓ Medaviz : téléconsultation 24 h/24, 7 j/7.
- ✓ Metacoaching : programmes de coaching santé en ligne.
- ✓ Deuxièmeavis.fr : service d'accès à l'expertise médicale en ligne.
- ✓ Livmed's : livraison de médicaments à domicile.
- ✓ Protection juridique santé.
- ✓ Itelis : avantages tarifaires optique et audio.

- ✓ Services en ligne dans votre espace personnel sur matmut.fr : gestion du contrat à distance, suivi des remboursements, dépôt de vos factures et justificatifs...
- ✓ Assistance : en cas d'hospitalisation, notamment prévue, ou de chirurgie ambulatoire, aide au retour au domicile (ménage, courses). En cas de pathologie lourde : aide-ménagère, livraison de médicaments, courses, repas, garde d'enfant et conduite à l'école.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



QU'EST CE QUI N'EST PAS ASSURÉ ?

- ✗ Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat.
- ✗ Les soins non remboursés par l'Assurance Maladie Obligatoire sauf mention contraire.
- ✗ Les transports et hébergements liés aux cures thermales sauf mention contraire.
- ✗ Indemnités versées en complément de l'Assurance Maladie Obligatoire en cas d'arrêt de travail.
- ✗ Le forfait journalier hospitalier et la chambre particulière facturés par les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), maisons de retraite ou les Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).



Y A-T-IL DES EXCLUSIONS À LA COUVERTURE ?

Principales exclusions du contrat responsable

- ! La participation forfaitaire et les franchises sur les boîtes de médicaments, actes paramédicaux et transport.
- ! La majoration du ticket modérateur et les dépassements d'honoraires si les dépenses de santé sont réalisées en dehors du parcours de soins.
- ! Les dépassements d'honoraires au-delà de la limite fixée réglementairement pour les médecins n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée.

Principales restrictions

- ! **Forfait journalier hospitalier** : limité à 90 jours pour les établissements médico-sociaux (sauf MAS et EHPAD).
- ! **Optique** : prise en charge limitée à un équipement par période de 2 ans, réduite à 1 an pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.
- ! **Aides auditives** : prise en charge limitée à un équipement par période de 4 ans, dans la limite de 1 700 € par oreille.
- ! **Médecines douces** : forfait global annuel pour les actes d'ostéopathie/ chiropraxie, diététique, étioopathie, psychologue, acupuncture, podologue et psychomotricien.
- ! **Forfait solidaire soutien psychologique** : forfait limité en nombre d'actes et montant en euros chez un psychologue diplômé et sur présentation d'une facture nominative acquittée jusqu'au 31 décembre 2025.
- ! **Forfait vaccin antigrippe** : sur facture pharmaceutique nominative acquittée jusqu'au 31 décembre 2025.
- ! **Séances avec des psychologues** : ouvert aux personnes de plus de 3 ans après consultation d'un médecin. Dans la limite de 12 séances par an avec une première séance qui est un entretien d'évaluation et entre 1 à 11 séances de suivi psychologique (50 € par séance). Ce nombre est adapté aux besoins et déterminé par le psychologue.



OÙ SUIS-JE COUVERT(E) ?

- ✓ Les salariés et leurs éventuels ayants droit inscrits sont couverts en France et à l'étranger.
- ✓ Dans le cas où les soins ont été dispensés à l'étranger, le remboursement se fait sur la base de remboursement du régime d'Assurance maladie obligatoire français, quelle que soit la dépense engagée au titre des « soins à l'étranger ».



QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

Sous peine de suspension de garanties

Obligations de l'entreprise souscriptrice

- Relever de la convention collective des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation, agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires.
- Être domiciliée en France.
- Payer les cotisations (ou fractions de cotisation) prévues par le contrat.
- Transmettre à la Mutuelle Ociane Matmut le bulletin d'adhésion entreprise signé.
- Informer la Mutuelle Ociane Matmut de toute cession d'activité, cessation d'activité, dépôt de bilan, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.
- Transmettre à la Mutuelle Ociane Matmut les bulletins d'adhésion individuels et les modifications ainsi que les documents justificatifs fournis par le salarié.
- Remettre au salarié la notice d'information, ses avenants et la fiche IPID.

Obligations du salarié ou de l'ancien salarié

À l'adhésion :

- Être affilié au régime obligatoire d'Assurance maladie français et appartenir à la catégorie de bénéficiaire prévue par le contrat ;
- Remplir avec exactitude et signer le bulletin d'adhésion individuel, le transmettre à la Mutuelle Ociane Matmut en cas d'adhésion à une couverture facultative, et fournir tous documents justificatifs demandés par la Mutuelle Ociane Matmut.

En cours de contrat :

- Informer la Mutuelle Ociane Matmut ou son représentant de tout changement de situation personnelle tel que décrit au contrat ;
- Payer la cotisation ou fractions de cotisation selon les modalités prévues en cas d'adhésion facultative, sous peine de suspension de ces garanties ;
- En cas de modification de garantie, faire la demande au plus tard le 31 décembre pour une prise d'effet au 1er janvier de chaque année.

Pour le versement de prestations :

- Transmettre à la Mutuelle Ociane Matmut la demande de remboursement dans un délai de 2 ans maximum suivant la date des soins ;
- Fournir les justificatifs nécessaires au versement des prestations.



QUAND ET COMMENT EFFECTUER LES PAIEMENTS ?

Pour l'entreprise souscriptrice : les cotisations sont payables à terme échu à la date indiquée au contrat. L'entreprise assure le précompte de la cotisation obligatoire du salarié.

Pour le salarié ou l'ancien salarié : les modalités de paiement des cotisations facultatives sont fixées au contrat. Les cotisations correspondant aux couvertures facultatives sont payées soit directement par le salarié ou l'ancien salarié auprès de la Mutuelle Ociane Matmut selon les modalités choisies au bulletin d'adhésion individuel soit via un précompte effectué sur le salaire par l'entreprise.

Modalités de paiement : les paiements peuvent être effectués par prélèvement automatique ou par virement.



QUAND COMMENCE LA COUVERTURE ET QUAND PREND-ELLE FIN ?

Pour l'entreprise souscriptrice : l'adhésion prend effet à compter de la date fixée au conditions particulières. Elle est annuelle et se renouvelle par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année. L'adhésion cesse à la date d'effet de la résiliation. La résiliation prend effet à l'échéance annuelle du contrat (31 décembre), ou à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception de la demande de résiliation infra-annuelle par la mutuelle ou cas de résiliation par la mutuelle pour non-paiement des cotisations.

Pour le salarié ou l'ancien salarié : la couverture obligatoire du salarié prend effet à compter de sa date d'affiliation au contrat. La couverture des enfants du salarié est obligatoire. La couverture du conjoint est facultative et prend effet à compter de votre adhésion soit au 1er jour du mois civil suivant la demande. La demande de souscription aux garanties optionnelles peut intervenir dans les 3 mois suivant l'adhésion au régime obligatoire français ou tous les ans au 1er janvier.

Le maintien facultatif « Evin » prend effet au lendemain de la demande et au plus tôt le lendemain de la rupture du contrat de travail, ou de la cessation des garanties au titre de la portabilité.

La couverture du salarié ou de l'ancien salarié cesse : à la date d'effet de la résiliation du contrat par l'entreprise ou par la Mutuelle Ociane Matmut ; à l'expiration du mois au cours duquel prend fin le contrat de travail ; à l'expiration du mois au cours duquel le salarié ne remplit plus les conditions d'appartenance à la catégorie de personnel « bénéficiaire » ou à l'expiration de la période de maintien des garanties au titre de la portabilité des droits.

Dispositions spécifiques aux couvertures facultatives : la couverture cesse à la date d'effet de la résiliation par le salarié ou l'ancien salarié à l'échéance annuelle (31 décembre) ou à la date d'effet de la résiliation de la couverture par la Mutuelle Ociane Matmut en cas de non-paiement des cotisations.



COMMENT PUIS-JE RÉSILIER LE CONTRAT ?

Pour l'entreprise souscriptrice et pour le salarié et l'ancien salarié (option facultative uniquement)

Vous pouvez mettre fin au contrat en nous adressant votre notification :

- Soit par lettre, tout autre support durable ;
- Soit par déclaration faite au siège social ou chez le représentant la Mutuelle Ociane Matmut ;
- Soit par acte extrajudiciaire ;
- Soit sur le site internet de la Mutuelle Ociane Matmut :
- À la date d'échéance principale du contrat, soit le 31 décembre, la demande de résiliation est alors adressée au moins deux mois avant cette date,
- À tout moment, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de sa première souscription, toute modification de garantie entraînant le décompte d'un nouveau délai d'un an, la résiliation prend effet un mois après que la Mutuelle Ociane Matmut en a reçu notification par le souscripteur.

La mutuelle Ociane Matmut confirme par écrit la réception de la notification de résiliation.

